



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours externe d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel (CAPLP) d'accès aux fonctions d'enseignant privé (CAFEP)

Section : Conducteurs routiers Session 2014

Rapport de jury présenté par : Monsieur Mohamed BAZIZ

Sommaire

1. Composition du jury	3
2. Textes officiels de références	4
2.1. Organisation	4
2.2. Epreuve d'admissibilité.....	4
2.3. Epreuve d'admission	4
3. Statistiques	5
3.1. Résultats globaux	5
3.2. Epreuve d'admissibilité.....	Erreur ! Signet non défini.
3.3. Epreuve d'admission	5
3.4. Ensemble des épreuves.....	5
3.5. Situation des candidats	6
4. Commentaires sur les épreuves	6
4.1. Epreuve d'admissibilité.....	6
4.1.1. Les notes.....	7
4.1.2. Conseils aux candidats	7
4.2. Commentaires sur l'épreuve d'admission	7
4.2.1. Travaux pratiques (prise et restitution du véhicule, conduite)	7
4.2.2. Préparation de l'exploitation pédagogique.....	8
4.2.3. Présentation de l'exploitation pédagogique	8
4.2.4. Les notes.....	8
4.2.5. Conseils aux candidats	8
5. Observations et conseils généraux aux candidats	9

2.Textes officiels de références

Les textes officiels régissant les concours du second degré Session 2013 sont disponibles sur le site du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

Le guide pratique à l'usage des candidats pour s'inscrire aux concours de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est disponible sur Internet à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/pid437/guide-concours-personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation-des-colleges-et-lycees.html>

Le BOEN n°2 du 12 janvier 2012 traitant de l'organisation pour les candidats présentant un handicap.

Ce concours fait partie de ceux pour lesquelles, il n'existe pas de diplômes de niveau supérieur à celui du baccalauréat. Il relève du groupe A.

2.1.Organisation

Une épreuve écrite d'admissibilité.

Une épreuve d'admission.

2.2.Epreuve d'admissibilité

Exploitation pédagogique d'un dossier technique. Coefficient 1. Durée : quatre heures.

L'épreuve consiste en une exploitation pédagogique visant à développer des compétences figurant dans un référentiel du champ professionnel de l'option choisie. À partir d'un dossier technique fourni au candidat comportant les éléments nécessaires à l'étude, l'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de :

- de proposer l'organisation pédagogique d'une séance, d'en définir la place et les objectifs dans une séquence de formation, ses contenus, les moyens pédagogiques et les activités à mettre en œuvre ainsi que l'évaluation envisagée ;
- d'élaborer les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).

2.3.Epreuve d'admission

Epreuve de mise en situation professionnelle. coefficient 2

Quatre étapes

Travaux pratiques :

Préparation de l'exploitation pédagogique :

Présentation de l'exploitation pédagogique :

Entretien :

Durée

quatre heures ;

une heure ;

trente minutes ;

trente minutes ;

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné du lycée professionnel.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

L'entretien avec le jury permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

3.Statistiques

3.1.Résultats globaux

Type concours	Nombre de postes	Inscrits	Présents à l'admissibilité	Admissibles	Présents admission	Admis
CAPLP	25	149	94	54	44	21
CAFEP-PLP	1	17	13	2	2	0

3.2.Epreuve d'admissibilité

	CA.PLP	CAFEP-PLP
Note la meilleure	19,50 / 20	12,00 / 20
Note du dernier admissible	7,00 / 20	12,00 / 20
Note la moins élevée	0,5 / 20	0,5 / 20
Moyenne des admissibles	12,32 / 20	10,50 / 20
Moyenne de l'épreuve	7,85 / 20	5,08 / 20

3.3.Epreuve d'admission

	CA.PLP	CAFEP - PLP
Note la meilleure	17 / 20	7,50/ 20
Note du dernier admis	9,67/ 20	--/ 20
Note la moins élevée	1,5 / 20	7,00/ 20
Moyenne des admis	15,17 / 20	--/ 20
Moyenne de l'épreuve	9,75 / 20	7,25/ 20

3.4.Ensemble des épreuves

	CA.PLP	CAFEP - PLP
Note la meilleure pour les 2 épreuves	14,33 / 20	9,00/ 20
Note la moins élevée pour les 2 épreuves	3,33 / 20	8,67/ 20
Moyenne pour les 2 épreuves	10,06 / 20	8,83/ 20
Barre d'admission	9,67 / 20	9,67/ 20
Moyenne des admis	13,57/ 20	--/ 20

3.5. Situation des candidats

Situation	Inscrits	Présents Admissibilité	Admission		Admis
			Admissibles	Présents	
CAPLP	149	94	54	44	21
Étudiant			1	1	0
Professions libérales					
Cadres secteur privé					
Salariés secteur tertiaires			3	3	1
Salariés secteur industriel			2	1	0
Sans emploi					
Formateurs dans le secteur privé			7	5	3
Agent non titulaire fonction publique			1	1	0
Personnel enseignant non titulaire fonction publique			4	4	2
Militaire			1	1	0
PLP			11	6	3
Personnel fonction publique			2	2	0
Vacataire du 2 nd degré			1	1	0
Contractuel 2 nd degré			20	19	12
CAFEP	17	13	2	2	0
Formateur secteur privé			1	1	0
Maître délégué			1	1	0
Total	166	107	56	46	21

4. Commentaires sur les épreuves

4.1. Épreuve d'admissibilité

De nombreuses réponses sont hors sujet et beaucoup de candidats ne sont pas allés au-delà de la tâche présentée (la compétence terminale n'est pas traitée).

Le vocabulaire n'est pas maîtrisé, les annexes à disposition ne sont pas utilisées.

Le lien avec le BAC PRO CTRM n'est pas suffisamment explicité par le candidat.

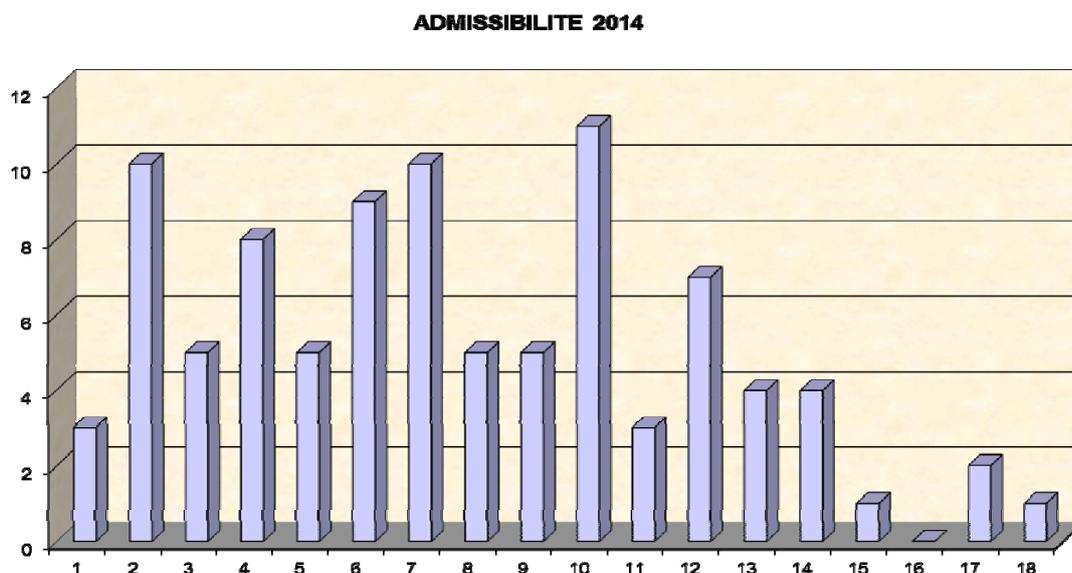
Les connaissances scientifiques et techniques de certains candidats sont trop superficielles.

Il est indispensable que les candidats prennent connaissance du référentiel BAC PRO CTRM. La lecture seule du document ne suffit pas pour conceptualiser une organisation pédagogique s'articulant autour du RAP et des compétences en lien avec le référentiel de certification.

Les candidats doivent absolument se rapprocher d'un Lycée Professionnel disposant d'une formation au BAC PRO CTRM pour visualiser, s'approprier et modéliser **la mise en œuvre réelle** d'une séquence d'enseignement à travers les différentes méthodes pédagogiques existantes.

Certains candidats désirant enseigner n'ont pas un niveau correct en orthographe, en vocabulaires professionnel et pédagogique.

4.1.1. Les notes



Ordonnée : Nombre de candidats

Abscisse : Note obtenue

4.1.2. Conseils aux candidats

Tout au long de cette épreuve, le candidat fera la démonstration de sa capacité à proposer, à partir d'une situation professionnelle réelle, l'organisation pédagogique d'une séquence de formation, ses objectifs, ses contenus, les moyens pédagogiques et les activités à mettre en œuvre ainsi que l'évaluation envisagée.

Le référentiel du BAC PRO Conducteur Transport Routier Marchandises constitue une référence et situe le niveau minimal attendu pour le développement des compétences et leurs savoirs associés.

Un contact étroit avec les équipes pédagogiques des établissements est indispensable pour les candidats n'ayant pas ou peu d'expérience de l'enseignement des diplômes de l'éducation nationale.

Les documents produits devront être débarrassés des fautes d'orthographe et des erreurs de syntaxe. Un niveau faible dans ce domaine est incompatible avec les missions de l'enseignant.

Le jury évalue :

- l'organisation pédagogique de la séance proposée par le candidat, la définition des objectifs dans une séquence de formation, la description des contenus, les moyens pédagogiques et les activités à mettre en œuvre ainsi que l'évaluation envisagée ;
- Le contenu des documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).

L'orthographe et la syntaxe ne font pas partie des critères retenus pour l'évaluation, toutefois un niveau faible dans ces domaines est incompatible avec les missions de l'enseignant.

4.2. Commentaires sur l'épreuve d'admission

Le jury se félicite de l'évolution du nombre de candidates à ce concours et de leur attitude enthousiaste à l'égard des membres féminins du jury.

4.2.1. Travaux pratiques (prise et restitution du véhicule, conduite)

Il est attendu des candidats qu'ils effectuent les différentes tâches de manière "professionnelle". Ils démontrent ainsi leur expertise de la discipline. Le temps de synthèse des activités permettra d'élaborer les ressources exploitables pendant la préparation de l'exploitation pédagogique.

Le jury évalue :

- La démarche d'analyse des activités professionnelles proposée pour structurer l'acquisition des compétences des élèves ;
- L'organisation du poste de travail et la gestion de ses activités dans le temps imparti ;
- La prise en charge du véhicule ;

- La conduite rationnelle, citoyenne et en sécurité ;
- Les manœuvres du véhicule ;
- Le comportement du candidat devant les différents problèmes à résoudre ;
- La veille technologique et réglementaire.

4.2.2. Préparation de l'exploitation pédagogique

Les candidats mettront à profit les observations, analyses et synthèses qu'ils ont conduites lors des travaux pratiques. Les moyens informatiques mis à disposition (logiciels et ressources) permettent d'optimiser le temps de préparation. Leur exploitation est vivement recommandée.

4.2.3. Présentation de l'exploitation pédagogique

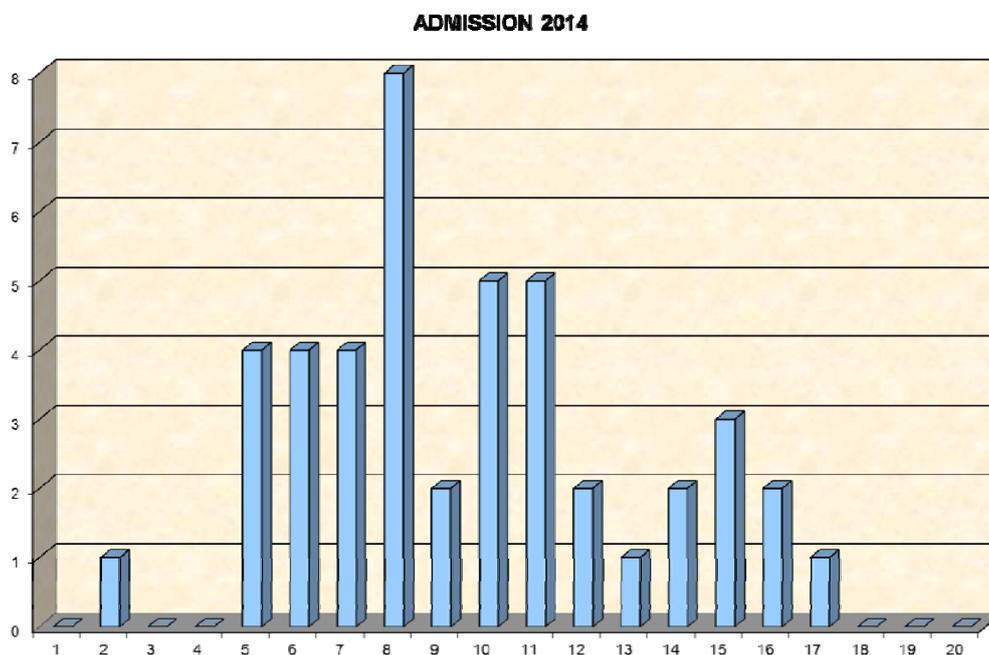
Le jury évalue :

- La maîtrise des savoirs et savoir-faire caractéristiques du champ technologique et professionnel concerné ;
- Le niveau de réflexion pédagogique conduite par le candidat ;
- La pertinence de l'organisation et la démarche d'investigation proposées ;
- La prise en compte des besoins et acquis des élèves ;
- La maîtrise des concepts de séance, séquence, situation professionnelle, objectif pédagogique, prérequis, contrôle des acquis, évaluation, synthèse ;
- L'identification des compétences visées et les savoirs associés ;
- La prise en compte des contraintes et impératifs impactant la construction d'un parcours de formation (Périodes de Formation en Milieu Professionnel, diplôme intermédiaire, périodes de certification, validation des différentes conduites ...) ;
- L'analyse réflexive du contexte d'exercice du métier d'enseignant ;
- L'aptitude du candidat à agir de façon éthique et responsable.

4.2.4. Les notes

Ordonnée : Nombre de candidats

Abscisse : Note obtenue



4.2.5. Conseils aux candidats

Le jury conseille :

- De se perfectionner sur la pratique professionnelle (conduite, manœuvres, respect du protocole de sécurité,...) ;
- D'analyser les documents ressources et de mettre à jour ses connaissances technologiques afin de résoudre un incident technique ;
- De maîtriser les principes de fonctionnement de la chaîne cinématique d'un véhicule de transport de marchandises ;

- De s'informer de façon précise sur les évolutions techniques et réglementaires des véhicules et du transport de marchandises. Beaucoup de candidats se contentent de nommer les évolutions sans en maîtriser les contenus ;
- De se documenter sur l'organisation des enseignements dans la voie professionnelle et sur l'organisation des lycées professionnels et des CFA ;
- D'avoir une idée précise des progressions mises en place dans le cadre des Bac Pro CTRM ;
- De se perfectionner sur les approches pédagogiques et didactiques du domaine de la conduite routière ;
- De lire attentivement le sujet et de l'analyser avant de répondre aux questions posées ;
- D'être à l'écoute des remarques du jury notamment au cours des travaux pratiques ;
- De proposer des séances pédagogiques réalistes mettant en œuvre des activités directement exploitables en lycée professionnel et tenant compte du profil des élèves à former ;
- De veiller à être structuré et clair lors de la présentation orale ;
- D'exploiter efficacement les supports mis à disposition (tableau, outil informatique, etc...) ;
- D'adopter une posture d'enseignant et de communiquant. Certains candidats tournent le dos au jury ou exposent leurs travaux assis sur le bord d'une table ;
- De justifier les choix pédagogiques proposés. Certains candidats hésitent et lancent diverses pistes mais au final ne proposent rien de concret.

5.Observations et conseils généraux aux candidats

Le jury constate que :

- Quelques candidats obtenant des notes moyennes à l'admissibilité se sont révélés très performants à l'admission
- D'autres au contraire, n'ont pas su mettre en œuvre les savoir-faire indispensables à l'exercice du métier d'enseignant. En cause le plus souvent, la méconnaissance des disciplines liées à la filière et le manque de préparation aux épreuves du concours ;
- Être au contact des élèves ne suffit pas (même à temps plein) pour être admis. Les emplois de contractuels ne couvrent pas toujours l'ensemble des missions de l'enseignant ni l'ensemble des enseignements professionnels du référentiel du baccalauréat professionnel ;
- Certains candidats n'ont pas actualisé leurs connaissances sur les évolutions techniques et réglementaires ; d'autres ne les maîtrisent que partiellement, quelques-uns ne savent pas exploiter à minima, un référentiel ;
- L'attitude de certains candidats n'est pas compatible avec l'exercice des missions d'enseignant (posture, tenue vestimentaire, réaction face aux remarques du jury, manque de connaissance sur le fonctionnement des lycées professionnels, ...) ;
- Quelques candidats ont fait preuve d'une réelle écoute des conseils du jury et ont su les réinvestir tout au long de l'épreuve.

Le jury conseille aux futurs candidats :

- De prendre connaissance du règlement du concours et de s'y conformer ;
- De prendre en compte les recommandations décrites dans ce rapport de jury et de mettre en place des stratégies de remédiation dans les domaines non maîtrisés ;
- De prendre connaissance du référentiel de l'enseignant (voir B.O.E.N. n°29 du 22 juillet 2010) ;
- De s'assurer de la maîtrise des connaissances technologiques, scientifiques et réglementaires liées au métier ;
- De s'entraîner à exploiter des données, des ressources, des schémas, graphes ou courbes en relation avec la formation à assurer ;
- D'acquérir une bonne maîtrise des divers outils de communication et supports didactiques ;
- De prendre connaissance de l'ensemble des référentiels des formations assurées par les professeurs de conduite routière ;
- De s'approprier les contenus concernés et d'être capable de les utiliser dans une démarche pédagogique ;
- De se rapprocher d'un établissement assurant la formation aux diplômés de la filière et des entreprises du secteur afin de s'informer sur les modalités de formation et de prise en charge des jeunes ;
- De faire preuve de curiosité scientifique et technique et de consulter régulièrement le site de la filière conduite routière, hébergé par l'académie de Lyon : <http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/conduite-routiere/> .